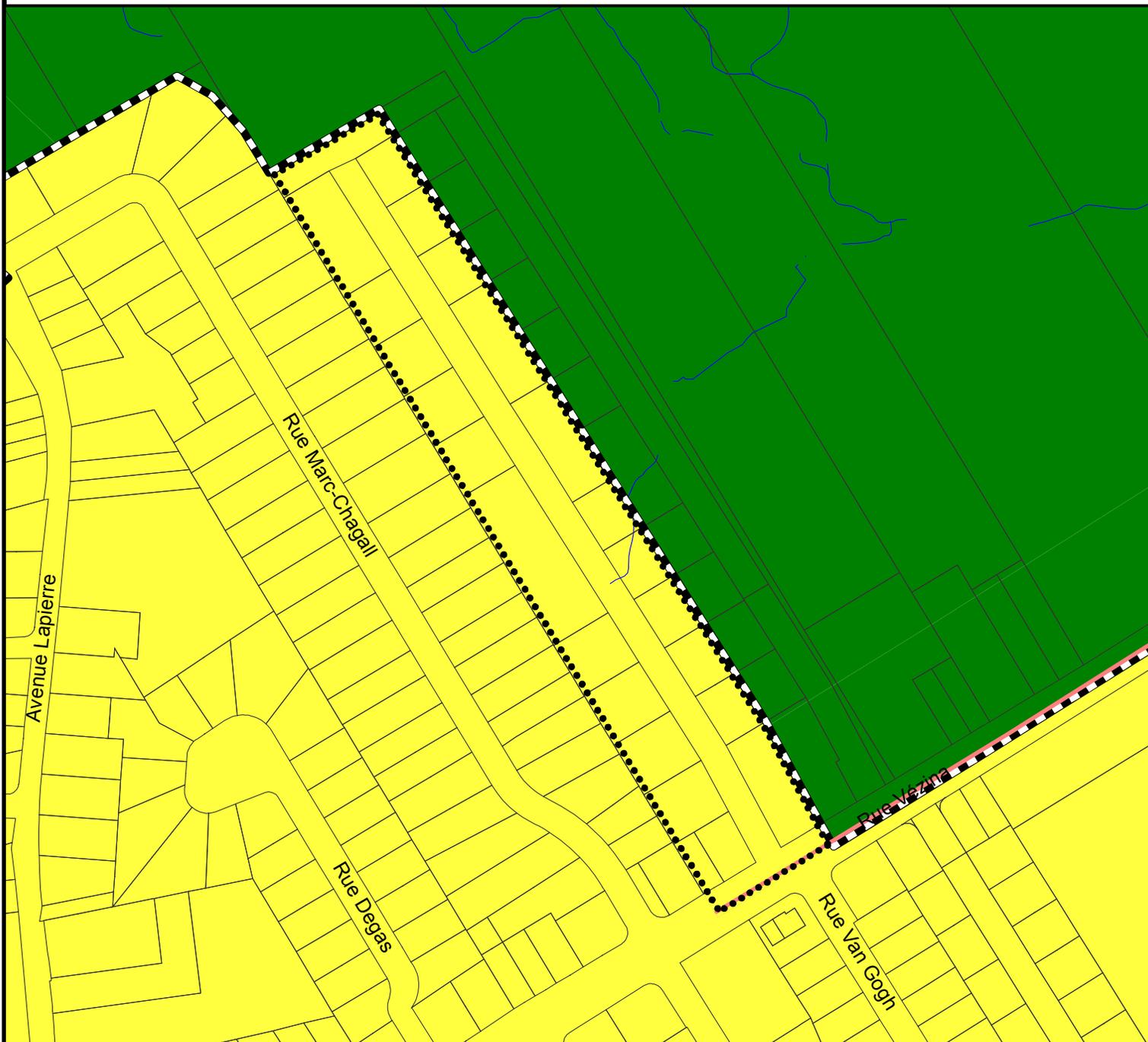


Plan des grandes affectations du sol

 Résidentielle - urbain (Ru)	 Industrie (I-1)	 Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-4)
 Résidentielle - rurale (Rr)	 Industrie (I-2)	 Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-5)
 Commerce de détail et services - urbain (CD/Su)	 Industrie (I-3)	 Récréation, parc et espace vert (PEV)
 Commerce de détail et services - rural (CD/Sr)	 Industrie (I-4)	 Conservation naturelle (CN)
 Mixte (M)	 Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-1)	 Agroforestière (AF-1)
 Centre-Ville (CV)	 Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-2)	 Agroforestière (AF-2)
 Centre majeur d'activités (CMA)	 Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-1)	 Agroforestière (AF-3)
 Centre de commerces et de services (CCS)	 Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-2)	 Agroforestière (AF-4)
	 Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-3)	 Limite maximale d'urbanisation
		 Route désignée
		 Territoire touché (À titre indicatif seulement)



RVQ-990 PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT EXTRAIT DE LA CARTE 10 - PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Date du plan : 2015-06-10

No du règlement : R.V.Q.2350

Préparé par : M.M.

No du plan : RVQ2350A01

Échelle : 1:3 000